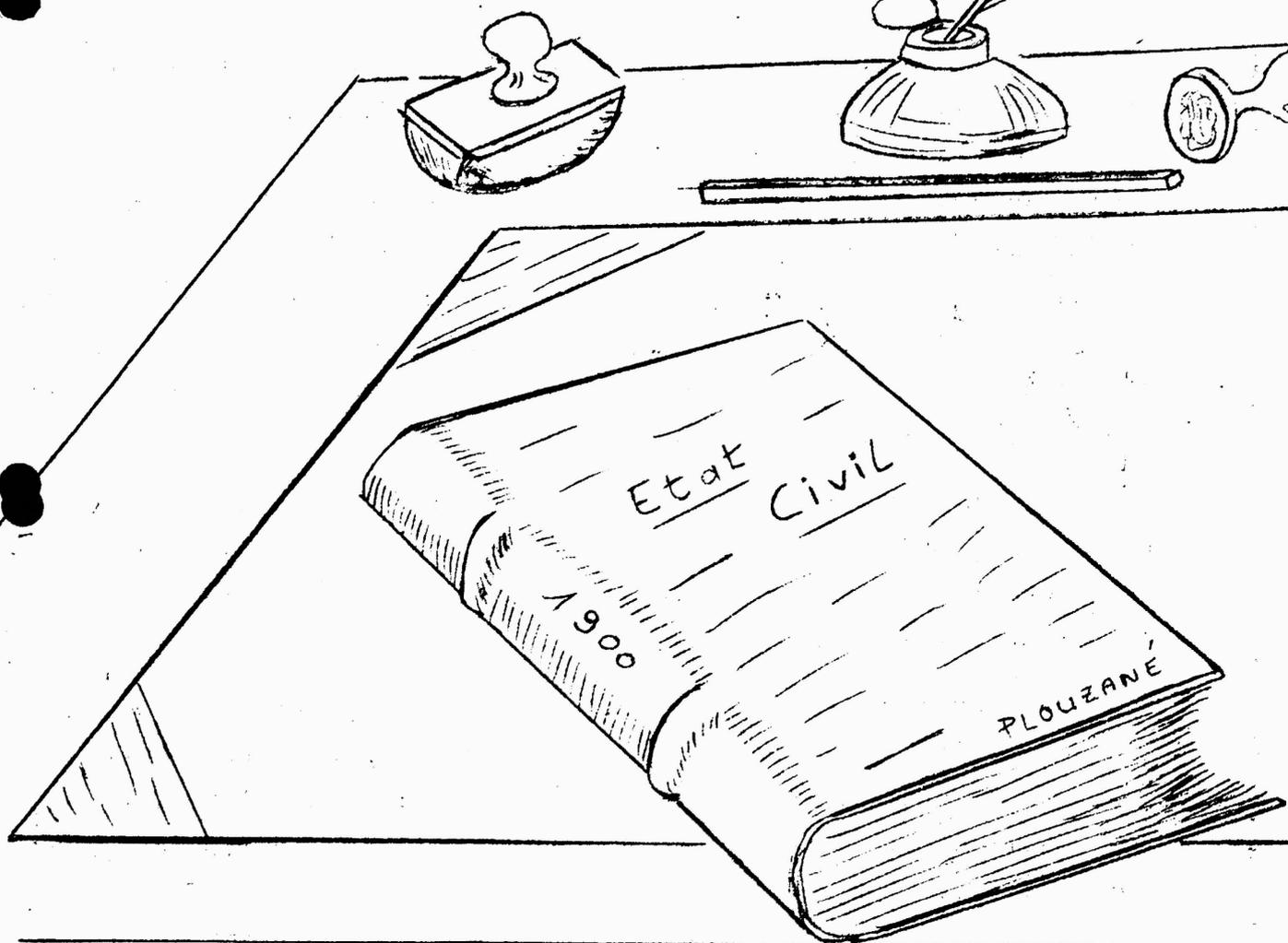


BULLETIN MUNICIPAL



n° 7

-

AVRIL 73

LE MOT DU MAIRE ...

L'important travail des révisions électorales ne nous a malheureusement pas permis de diffuser un bulletin municipal en fin d'année 1972. Avec quatre mois de retard, permettez-moi cependant de faire avec vous le bilan de l'année écoulée et de tirer les grandes lignes de l'action prévue en 1973.

Tout d'abord l'année écoulée : on peut la définir comme étant une année d'études, de réflexions et de décisions. En effet, trois grandes options ont été prises après de longs mois de travail :

- Le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)
- La Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.)
- La Communauté Urbaine (C.U.)

Certes, ces décisions sont importantes et auront une influence considérable sur le devenir de PLOUZANE. Croyez bien qu'il est toujours pénible d'adopter une ligne de conduite contraignante pour tous, mais, ne pas le faire était condamner irrémédiablement la commune à se disperser en vains efforts sans coordination possible. Cette façon de procéder aurait rapidement amené la commune à une situation financière déplorable lui interdisant toute réalisation. De plus, le manque d'équipements aurait rapidement pesé à la population.

La Communauté Urbaine qui sera créée officiellement le 1er janvier 1974 demande dès à présent un long travail de préparation pour que tous les services soient mis en place et puissent fonctionner à la date prévue.

En tout état de cause, ces grandes options ne doivent pas nous faire perdre de vue les réalisations, moindres peut-être mais indispensables à la vie de la commune : groupe scolaire de Kroás-Saliou, programme de voirie habituel, amélioration de l'éclairage public...



LA LIBERATION A PLOUZANE

Août-septembre 1944 : il y a 28 ans, la commune de PLOUZANE connaissait l'une des périodes les plus pénibles de son histoire. Le conflit qui depuis quatre ans ensanglantait le monde entier, avait dans cette commune des répercussions inattendues. La proximité de BREST, port stratégique de l'Atlantique, allait faire connaître à cette paisible commune rurale, pour la première fois de son histoire, le visage même de la guerre : les dévils et les mines.

Parmi les lecteurs, certains ont connu cette période et d'autres en ont seulement entendu parler. Pour les premiers, le récit qui suit donnera une idée d'ensemble de la libération de la commune qu'ils ont connue partiellement ; pour les seconds ce sera l'occasion d'imaginer ces temps troublés. L'histoire de la libération de la commune a été établie grâce notamment aux témoignages de nombreux Plouzanéens.

Depuis le 6 juin 1944, les troupes alliées ont pris pied en Europe occupée ; la bataille de Normandie qui a duré près de deux mois, trouve son épilogue dans la percée américaine d'Avranches le 1er août : désormais le reste de la France va pouvoir connaître la libération. Une colonne blindée fonce sur Brest, mais la prise de la ville, solidement défendue par les Allemands, va donner lieu à de furieux combats au centre desquels va se trouver la commune de PLOUZANE.

oOo

LES PREPARATIFS

Entre le 7, date d'arrivée des Américains devant BREST, et le 25 août, date du début de la bataille, il n'y a guère de véritables combats. Durant plus de 3 semaines, les belligérants préparent leur action respective, les civils vivent dans une ambiance peu commune.

Les Allemands :

Pour s'opposer à l'attaque américaine, les Allemands disposent d'un certain nombre de pièces d'artillerie installées sur la commune de PLOUZANE au cours de la guerre. Il s'agit en particulier de canons antiaériens de type sol-air et sol-sol, canons qu'il est possible de tourner vers d'éventuels objectifs terrestres. Les principales installations se trouvent à Koz-Kastell, Kéraïlan et en général, sur tout le secteur côtier, de Toulbroc'h à la pointe du Diable. Par contre, les canons de gros calibre, pointés vers la mer et maintenus dans leurs casemates de béton et d'acier, ne sont d'aucune utilité aux défenseurs puisque l'assaut vient de l'intérieur. Enfin, à Kerdalaës, une batterie de quatre canons d'un calibre de 105 mm renforce le dispositif allemand.

.../...

.../...

Au début du mois d'août 1944, la plus grande partie des troupes basées à PLOUZANE appartient au 5ème ERSATZ MARINE ARTILLERIE ABTEILLUNG (Division de Réserve d'Artillerie de Marine). L'esprit de cette unité n'est purement combattif : parmi les artilleurs, appelés "Ecussons jaunes" en raison de la couleur des insignes de leur uniforme, certains sont là depuis le début de la guerre et ils n'ont guère dans leur intention de défendre BREST jusqu'à la dernière cartouche. L'intervention du Lieutenant Général PANCIK et de la 2ème division de parachutistes, bloqués en Bretagne par la soudaine percée américaine, va bouleverser les prévisions et transformer BREST en une véritable forteresse. Le 7 août, tandis que les blindés U.S. approchent de la ville, les parachutistes arrivent dans la région. Les marches forcées qui les y ont conduits, les ont épuisés et dans les premiers temps de leur arrivée, ils ne font que dormir et porte quel- qu'un. "On pouvait passer tout près d'eux sans les réveiller. Certains d'entre eux étaient très jeunes, encore imberbes! Pourtant la grande majorité de ces soldats sont des vétérans qui ont connu les combats de l'Inde, d'Afrique et de Russie. Leur valeur de combattants n'est plus à faire et c'est dans le calme qu'ils attendent les ordres. Tous sont prêts à mourir pour la cause hitlérienne. La détermination avec laquelle ils entendent défendre BREST, se transforme souvent en brutalité et intransigence, et avant même les civils, ce sont les artilleurs qui en subissent les effets. Partout, ils prennent la direction des opérations : à la côte 103 (Koz Kastell), le Commandant KURTZ de la 2ème compagnie du 5ème E.M.A.A. est destitué, les artilleurs se voient interdire l'accès aux installations du radar. Désormais, leur rôle est de creuser des tranchées : selon un jeune soldat de 20 ans, Erwin KURTZ revenu sur ces lieux 27 ans après, ils y travaillaient "jours et nuits". E. KURTZ reconnaît la valeur militaire des parachutistes et il affirme que sans leur concours, la côte 103 serait tombée sans coup férir au premier choc. Lui-même avoue qu'il avait du mal à traîner son propre équipement.

Durant les jours qui suivent, l'activité des Allemands est intense : le 9 août, un témoin rapporte de la Trinité : "passage de troupes, autos blindées, soldats en tenue indienne, l'arme au bras, camouflés de feuillages. Le village est barré aux deux bouts (chevaux de frise, barrières, sentinelles)". Sous la direction des parachutistes, les préparatifs de défense s'intensifient. Les Allemands creusent des trous individuels en nombre toujours croissant ; ils allongent les tranchées, les réseaux de barbelés. Tous les matériaux leur sont utiles (portes, volets, armoires, tables et même lits de maisons mises à sac. De nouvelles mines sont mis en batterie. Autour de tous les points d'attaque, ils disposent de vastes champs de mines, piégeant de préférence les passages : routes, chemins, barrières. Dans les fermes, ils réquisitionnent chevaux et charrettes ainsi que des troupeaux entiers de bovins. Toutes les bicyclettes sont confisquées.

.../...

.../...

Entre parachutistes et artilleurs, la conception de la guerre est différente et la confrontation des deux théories ne va pas sans heurts. Le village de Kersaossset abrite dès cette époque, les premiers réfugiés venus de secteurs fortifiés par les Allemands. Un jour, quelques parachutistes y font ~~in~~ruption, manifestant leur intention d'emporter les beaux étalons dont la ferme fait l'élevage. On veut discuter, mais les Allemands ne veulent rien entendre. Quelqu'un pourtant va sauver la situation : parvenant à quitter la ferme sans attirer l'attention, il se rend au poste de Lézavarn tout proche, avertir les quelques artilleurs qui s'y trouvent. En moins de temps qu'il ne faut pour le dire des derniers enfourchent leurs bicyclettes et se rendent à la ferme. On les voit bientôt arriver : sans prendre le temps de poser leurs vélos, ils se dirigent vers les parachutistes, le fusil bien en évidence. Gestes désordonnés, échanges violents de paroles... ce sont finalement les parachutistes qui quittent la place, au grand soulagement des témoins. Mais, ce répit est de courte durée car ils ne tardent pas à revenir, et cette fois, leur attitude est beaucoup plus brutale. Ayant rassemblé tous les civils, ils les alignent contre un mur en face d'un fusil mitrailleur mis en batterie au milieu de la cour de la ferme. Le pillage est total, ils emportent tout : chevaux, charrettes et même les maigres réserves alimentaires des réfugiés, pourtant bien cachées. L'affaire en reste là, et c'est encore une chance !

Finalement, la dureté des parachutistes les fait s'imposer : E. KURTZ parle d'exécutions sommaires à la côte 103 ; quelques Plouzanéens affirment y avoir vu des artilleurs attachés à leurs postes de combat ! Mais en définitive, les résultats sont là, les possibilités de défense ont décuplé. A côté des positions déjà existantes qu'ils ont renforcées, les Allemands en organisent d'autres, en particulier autour du village de la Trinité. Tout laisse à penser que l'affaire va être chaude et que les combats risquent d'être terribles.

(à suivre)

DATES DES VACCINATIONS D.T. POLIO

MAIRIE : - mercredi 11 AVRIL - 1ère séance à 10 h
" 9 MAI - 2ème séance à 10 h
" 6 JUIN - 3ème séance à 10 h

Rappels 1 an et 5 ans à la troisième séance du 6 juin

Dépôt des urines et des carnets de santé la veille avant 15 h.

LA TRINITE : Groupe Scolaire :

- mercredi 18 AVRIL - 1ère séance à 10 h
" 16 MAI - 2ème séance à 10 h
" 20 JUIN - 3ème séance à 10 h

Rappels 1 an et 5 ans à la troisième séance du 20 juin

Dépôt des urines et des carnets de santé le matin à 9 heures.

PERSONNES DU 3ème AGE

CECI VOUS CONCERNE :

L'AIDE MENAGERE A DOMICILE

BUREAU D'AIDE SOCIALE
PLOUZANE

Madame, Monsieur,

A PLOUZANE, beaucoup de personnes âgées vivent entourées de l'affection de leurs enfants ou parents, et c'est certainement pour elles une retraite paisible et heureuse. Mais quelques unes, parce que les circonstances de la vie ont amené leurs enfants ou famille à quitter le pays, sont isolées et lors d'une fatigue ou d'une maladie, ne peuvent plus assurer leur travail quotidien.

L'AIDE MENAGERE vient là où le besoin se trouve, et selon la demande de la personne, peut chaque jour, pendant une heure, lui rendre divers services (courses, ménage, petite lessive, etc...). Ce service peut être gratuit ou une participation est demandée selon les ressources.

Si, Madame, Monsieur, vous êtes intéressés par le service d'Aide-Ménagère, vous pourrez obtenir des renseignements complémentaires à la Mairie ou en faisant parvenir le coupon réponse joint.

Soyez assuré de notre dévouement.

Le Bureau d'Aide Sociale

Je serai intéressé par le Service d'Aide Ménagère à domicile et aimerai avoir des renseignements complémentaires.

NOM :

Age :

Adresse :

Les personnes désirant assurer les fonctions d'Aide-Ménagère seraient aimables de se faire connaître en faisant parvenir les renseignements suivants à la Mairie.

NOM :

Adresse :

Age :

AIDE-MENAGERE

CONDITIONS A REMPLIR POUR ETRE AIDE-MENAGERE :

- résider dans la commune
- être âgé d'au moins 25 ans
- neutralité politique et religieuse
- capacité pour faire les travaux courants de ménage (sauf grosse lessive : draps, torchons) et courses
- attitude bienveillante et compréhensive, et en aucun cas faire sentir à la personne âgée qu'elle est aidée gratuitement (si le cas est)
- discrétion

CONTRAT D'EMBAUCHE :

- l'aide-ménagère est employée à plein temps; c'est à dire 8 heures par jour cumulées chez plusieurs personnes, ou à temps partiel 1 heure par jour.

Pour les mères de famille désirant garder le salaire unique, il ne faut pas dépasser :

- 30 heures (avec 1 enfant ou 2)
- 45 heures (avec 3 enfants)

PAPIERS A FOURNIR :

- 1 fiche individuelle d'Etat Civil
- certificats de travail (s'il y en a)
- références
- extrait du casier judiciaire
- 2 photos d'identité.

DEMANDE D'AIDE-MENAGERE

Dossier à constituer par la Mairie

- 1°) - La personne possède déjà un dossier d'aide-ménagère

MODELE 601
en cas d'urgence MODELE 618
- certificat médical

- 2°) - La personne n'a pas de dossier d'aide sociale

MODELE 601
en cas d'urgence MODELE 618
- dossier familial d'aide sociale, modèle 600

CONDITIONS A REMPLIR POUR POUVOIR FAIRE UNE DEMANDE D'AIDE-MENAGERE

- être âgé de 65 ans (60 ans en cas d'incapacité de travail) ou infirmes bénéficiant déjà d'une aide sociale
- avoir un certificat nécessitant l'aide.

A PROPOS DES ECOLES

Notre bulletin a des ambitions très modestes, et ne voudrait en aucun cas rivaliser avec la presse locale. Nous pensons de surcroît qu'il est souvent plus facile de s'expliquer en famille, avant de prendre à témoin toute l'agglomération voire la région.

Ne croyez pas que cette introduction soit l'annonce de propos acerbes ou malveillants, tout au plus laisse-t-elle apparaître un peu d'amertume et surtout d'étonnement de la part d'un des membres de la Commission Ecoles de votre commune.

Bien sur, nous ne voulons pas nous adresser à telle ou telle catégorie de la commune ; nous estimons que nous sommes faits pour vivre en communauté, que nous soyons parents, **grands** parents ou même sans enfants, nous sommes tous intéressés par les problèmes des écoles de la commune.

L'école est dit-on, la base de la société, et pour notre part nous avons voulu en faire le coeur de la commune.

Si vous regardez ce qui s'est passé chez notre grande voisine lors de sa reconstruction, elle a voulu dans un but très louable peut-être, installer ses écoles en dehors du centre ville à Kérichen. Qu'en a-t-il résulté très peu de temps après ? La ville s'est élargie pour entourer ses écoles. Par ailleurs, les classes primaires, conservées au centre, surchargées au départ peut-être, sont maintenant surabondantes.

Forts de cette expérience, nous avons voulu étudier plus en détail le problème de notre commune.

Au risque de nous répéter, nous disons que nous sommes faits pour vivre ensemble quel que soit notre lieu de résidence : PLOUZANE ou LA TRINITE. Or, il faut bien le reconnaître, si nous n'y prenons garde, le fossé se creusera de plus en plus. Chacun peut en penser ce qu'il veut, mais alors que dans quelques mois, nous devons entrer dans une Communauté Urbaine, nous avons tout intérêt, les uns et les autres, à former bloc pour, tout en restant constructifs, défendre nos intérêts communs.

La première pierre de cette unification de nos deux agglomérations, nous a paru être d'ordre géographique, et nous avons pensé meubler ces 3 kilomètres (et non 4 comme on le dit) qui les séparent. Vous n'ignorez sans doute pas que la future mairie, prévue à l'origine à PLOUZAË, est maintenant projetée à mi-distance du bourg et de la Trinité soit à 1 500 mètres de chaque centre.

Mais venons-en à la question qui nous préoccupe : Les Ecoles ! Certes, vu de l'école actuelle, il était très louable de s'inquiéter de l'extension des lotissements autour de la Trinité. Vos instituteurs l'avaient fait et, voici déjà un an environ, notre commission avec Monsieur le Maire,

.../...

.../...

Monsieur l'Inspecteur d'Académie pour le primaire et
Madame l'Inspectrice pour les classes maternelles, s'était
réunie pour étudier le problème.

Nous vous ferons grâce de toutes les solutions
étudiées, parmi lesquelles d'ailleurs, celle préconisée
dernièrement dans la presse locale. En définitive, l'agran-
dissement de l'école de la Trinité se heurtait aux problèmes
suivants :

1°) Peu ou pas de terrain disponible à l'école
même, d'où obligation de créer une deuxième école.

2°) La population desservie se composant presque
uniquement de propriétaires, donc d'éléments stables, lais-
sait craindre des locaux inoccupés avant dix ans.

3°) Cette solution exigeait pour satisfaire aux
besoins du bourg, une troisième école à proximité des nouveaux
lotissements de PLOUZANE.

Quelles étaient les solutions ?

Au premier problème, chercher un lieu d'implan-
tation susceptible de répondre aux nouveaux besoins, c'est à
dire à proximité des nouveaux lotissements prévus au Nord
de Kérallan. Ces terrains se trouvent en gros à 800 mètres
de l'école actuelle et à 700 mètres des terrains acquis par
la commune à Kroas-Saliou. Cette dernière implantation a
l'avantage de se situer par ailleurs, à environ 1 000 mètres
des nouveaux lotissements qui se développent à l'est de
PLOUZANE, ce qui résoudrait pratiquement la question du bourg.

Evidemment, nous n'avons vu jusqu'ici que les
questions "maternelle" et "primaire", mais le problème posé
en 2°) évoquait aussi une difficulté déjà d'actualité : le
secondaire ! En profane que nous étions, nous avons bien
penser trouver un moyen d'agrandir le primaire de la Trinité
pour l'immédiat, et de le transformer en C.E.S. dans le futur.
Pour cette solution, opposition formelle de l'Académie, les
locaux ne répondent pas aux normes de l'Education Nationale.

Il reste donc finalement la solution de Kroas-Saliou
qui nous permet de faire état d'un terrain disponible, qui
n'attend plus donc que le "feu vert" de l'Académie, et qui
pour nos enfants, sera quand même beaucoup plus proche, quoi-
qu'on dise, que les C.E.S. de BREST.

Voici donc rapidement exposé la manière dont a
été traité le problème "écoles". Si dans l'immédiat il ne
donne pas entière satisfaction, il a au moins le mérite de
chercher à mettre un frein au déséquilibre entre le bourg
et la Trinité qui s'accuse tous les jours davantage.

Ce déséquilibre se traduit sur le plan pratique,
par une dispersion des équipements et, par voie de conséquence
par des dépenses importantes et hors de proportion avec nos
moyens. Nos ressources en effet, se limitent à la somme
de nos feuilles d'impôts, et nous ne pensons pas qu'aucun
d'entre nous soit d'accord pour la voir décupler !!

.../...

.../...

Nous sommes tous parfaitement conscients, que nous ayons des enfants en âge scolaire ou non, que notre participation aux dépenses des écoles est utile et indispensable.

En résumé, nous envisageons donc une seconde école primaire et un C.E.S. à Kroas-Saliou, à proximité de la mairie, d'un terrain d'évolution, d'un bureau de poste, d'un centre commercial, encerclés par une zone d'habitation de 600 logements. Nous pensons que ce noyau sera le départ d'une liaison efficace de nos deux pôles puisqu'en fait, il est très proche de l'un et de l'autre. Nous avons aussi l'espoir par ailleurs, qu'une fois cette unité géographique réalisée, elle entraînera une plus grande cohésion de nos efforts dans la défense de nos intérêts communs.

Jean LAOUENAN.

DIVAGATION DES CHIENS

De trop nombreuses plaintes nous parviennent concernant des chiens errants qui provoquent des dégâts ou menacent le voisinage. Il devient urgent de mettre en garde les personnes qui voient, avec leur établissement en pavillon, hors de la ville, la possibilité d'avoir enfin un animal domestique et de leur faire savoir que cette possibilité s'entend dans le cadre de leur propriété et non en toute liberté aux dépens de tous.

Le dernier arrêté préfectoral concernant la divagation des chiens date du 3 février 1972. Son texte prévoit que tous les chiens et chats trouvés sur la voie publique, non munis d'un collier portant nom et adresse du propriétaire seront conduits à la fourrière et abattus après un délai de 48 heures s'ils n'ont pas été réclamés ; ce délai étant porté à 8 jours francs pour les animaux avec collier réglementaire. De plus, tout animal dont la capture présente un danger ou une difficulté, peut être abattu sur place.

Si les plaintes continuent à la cadence actuelle, l'application stricte de cet arrêté deviendra nécessaire. Nous en serions navrés pour les propriétaires qui, par inconscience, laissent divaguer leurs chiens tout en y étant très attachés.

LE MINOU - BUT DE PROMENADE

Le secteur du Minou offre aux promeneurs de fort beaux paysages. La Municipalité s'est attachée à mettre en valeur la plage en y établissant le parking et les espaces verts, et en viabilisant la corniche.

En 1972, le Conseil Municipal décidait d'implanter une table d'orientation sur le petit terre-plein devant le phare. Monsieur Emile ROCHER, céramiste à SAINT-RENAN était chargé de la confection de la céramique. Cette pièce, remarquablement réussie se présente sous la forme d'un cercle de 1 mètre 20 de diamètre, formé de 60 pièces aux teintes chatoyantes, représentant le secteur côtier depuis le RELECQ-KERHUON jusqu'à Porsmilin, le goulet et la presqu'île de CROZON. Deux goélettes animent le plan d'eau. Les lieux-dits sont indiqués ; une guirlande fleurie encadre les armes de Bretagne, une rose des vents datant de 1548 dont les directions sont inscrites en breton et une devise bretonne "Kentoch Mervel egen am zaotra".

En début d'hiver, un socle de granit taillé par Monsieur L'HOSTIS, était placé sur le terre-plein, tandis que la pose de la céramique était différée jusqu'au début de ce mois pour éviter éventuellement, les méfaits du gel. La crainte de vandalisme nous a amenés à protéger la céramique par une vitre épaisse ; nous espérons toutefois que chacun aura à coeur de respecter cette oeuvre remarquable et digne de figurer dans notre patrimoine artistique.

00

HALTE AU VANDALISME

On nous signale régulièrement la détérioration voire la destruction des divers panneaux de signalisation ceci étant le fait quelquefois de conducteurs maladroits, plus souvent de personnes en mal de distraction.

Ces derniers faits navrants surtout par la mentalité dont ils témoignent et aussi parce que la fourniture et la remise en place de nouveaux panneaux coûtent cher.

Prenons par exemple les panneaux de signalisation des villages. Placés depuis trois ans, il en reste à peine la moitié et pourtant combien d'entre eux ont déjà été remontés par le Service de Voirie ? Ces panneaux sont le seul moyen de sortir la campagne de son anonymat alors pourquoi ne pas les respecter ?

00

COMMUNAUTE URBAINE

Dans notre article "Plouzane et la réforme communale" de notre dernier bulletin municipal, nous vous disions que les membres du Conseil Municipal devaient voter pour ou contre la création de la Communauté Urbaine.

Ce vote a eu lieu le 19 décembre 1972 dans toutes les communes de l'agglomération - positif à BREST, GUILERS, BOHARS, GUIPAVAS, LE RELECQ KERHUON et PLOUZANE - négatif à GUESNOU et PLOUGASTEL-DALOULAS. Ces deux communes ont toutefois émis un vote positif à une date ultérieure. A PLOUZANE, le résultat de la consultation du 19 décembre 72 donnait 16 OUI et 4 NON (1 nul).

C'est donc une Communauté Urbaine à huit qui ont décidé de constituer les communes de l'Agglomération Brestoise comportant environ 210 000 habitants soit plus du quart de la population du Finistère, proportion qui témoigne de son importance.

Le démarrage effectif de la Communauté est prévu au 1er janvier 1974. Dès à présent il fallait, en attendant le décret de création du Ministre de l'Intérieur, établir les structures et prévoir l'organisation. Dans un premier temps, les conseillers municipaux ont désigné leurs délégués à la Communauté Urbaine. Le Conseil de PLOUZANE ayant droit à quatre délégués, a désigné Mrs Jacques DU BUIT, Maire, LANNUZEL Bernard, LAREUR Joseph et LAOUENAN Jean Adjoints, pour le représenter.

Puis le 8 avril 1973, Monsieur ENIZOT, Préfet du Finistère et Monsieur GEROLAMI, Sous-Préfet de BREST ont procédé à l'installation officielle des 70 administrateurs de la Communauté Urbaine au Palais des Arts et de la Culture à BREST. Monsieur Georges LOMBARD, Sénateur-Maire de BREST, a été élu Président du Conseil provisoire de la Communauté. Ensuite avait lieu l'élection des douze vice-présidents dont Monsieur Jacques DU BUIT, Maire de PLOUZANE.

La tâche de ce conseil provisoire sera lourde tous ces mois à venir. La prochaine séance de travail est prévue au début mai et dès à présent, cinq groupes de travail sont proposés au choix des administrateurs : Etudes financières, transfert des compétences, transfert des personnels, inventaire des programmes d'équipement en cours et information.

=====

ETAT-CIVIL ANNEE 1972

55 NAISSANCES :

BARGAIN Frédéric	Ecole Publique	le 12 MARS
BASTON Christelle	6, rue des coquelicots	10 DECEMBRE
BENABES Christophe	Le Minou	12 JANVIER
BEUZEN Patricia	19 Kérarmazé	18 JANVIER
BLONDEL Philippe	Kéribin	5 OCTOBRE
BOURDONNAY Karine	45, route du Dellec	28 AOUT
CABIOCH Laurence	rue des roses	14 FEVRIER
CLOAREC Laurent	Coatuélen	11 MAI
COATANEA Armelle	La Trinité	10 JANVIER
COLIN Régis	bourg	18 MAI
DENIEL Katell	bourg	23 AVRIL
DENIEL Patrick	2, allée des acacias	23 FEVRIER
DERVOUOT Stéphanie	rue des roses	6 AOUT
FAGON Ghislaine	42, Kérarmazé	30 JUIN
FAUCONNET Hélène	3, allée du Parc Braz	6 OCTOBRE
FRANCAIS Yves	Allée des lilas	13 DECEMBRE
GELEBART Séverine	La Trinité	13 MARS
GELEBART Xavier	bourg	5 SEPTEMBRE
GUENNEUGUES Jean Pierre	Kerfesan	17 SEPTEMBRE
JAN Mikael	La Trinité	6 JUIN
LANGONNE François	Kerjean	13 JANVIER
LARS Anne	Kerjestin	8 AOUT
LARS Chantal	Kerjestin	8 AOUT
LARS Isabelle	Prat Loas	16 FEVRIER
LAUTRAM Françoise	Coatuélen	18 JANVIER
LE BRIS Yann	Coatuélen	17 NOVEMBRE
LE FLOCH Carine	39 allée des acacias	17 DECEMBRE
LE FORMAL Marc	8 allée Pierre Curie	19 JUIN
LE GALL Claudie	Kérarmazé	29 JUILLET
LE GALL Isabelle	Trémaidic	22 AOUT
LE GUEN Hélène	Kervaogon	6 JUILLET
LENAFF Christian	Kersignen	11 FEVRIER
LENAFF Solange	Kersignen	11 FEVRIER
LEROUX Gwénaëlle	Lanével-Bihan	11 MAI
LESCOP Annick	Kerstrat	26 FEVRIER
L'HOSTIS Christelle	5 allée du Parc Huella	3 SEPTEMBRE
MAHUT Delphine	7 allée du Parc Huella	5 DECEMBRE
MARC Joël	Kérarmazé III	16 JUILLET
MEAR Anne	bourg	9 MAI
MEAR Bertrand	Lanrivinec	19 SEPTEMBRE
MESCOFF Catherine	Coat Edern	7 MAI
MESCOFF Olivier	Coatuélen	29 FEVRIER
NICOL Christophe	route du Gonio	6 JUIN
NICOL Ronan	route du Gonio	6 JUIN
PELLEAU Gérald	4, Allée Archimède	22 MARS
PERES Claudie	Coat Edern	8 MAI
QUINQUIS Eric	Coat Edern	20 DECEMBRE
RENARD Florence	rue des roses	27 DECEMBRE
RICHARD Françoise	Kersquivit	10 FEVRIER
RIQUAL Marielle	route du Dellec	2 FEVRIER
ROUE Arnaud	11 allée du Parc Huella	6 DECEMBRE
SALAUN Gwénaëlle	route du Dellec	2 AOUT
SERRE Marina	La Trinité	2 MARS
THEAUT Régis	10 rue des coquelicots	2 JUIN
VERVEUR Sandrine	Kérarmazé	17 MARS

22 MARIAGES :

PELLE Guy de SAINT-RENAN et AUTRET Marie Thérèse, Coatomnés
BLONDEL Christian de BREST et COATANEA Marie Noëlle, Kéribin
BACCHINI Henri de BREST et CERAM Véronique, Le Minou
VIVES ALMOR René de BREST et HALL Simone, Kéballan
VANDEPUTTE Pierre de ANTONY et DEBRIL Françoise, Le Gonio
FREYSS Régis et GOURMELEN Sylvie, Le Dellec
BOUCHET Yves de BAIN DE BRETAGNE et LANNUZEL Marie Thérèse, Kérarbellec
AUGOR Jean Pierre de BREST et CALVARIN Marie Renée, route du Dellec
LE HIR Michel de GUILERS et GENTIL Monique, rue des Celtes
KERVELLA Yves de PLOUGASTEL-DAOULAS et PETTON Annie, Landréan
BOULIC Pierre de GUIPAVAS et PETTON Michelle, Landréan
MOUDEN Guillaume, Coatuélen et COURTES Christiane, Kérourin
DERVOUT Daniel, rue des roses et ELLOUET Danielle, rue des roses
BILCOT Jean, SAINT-RENAN et AUTRET Marie Louise, Coatomnes
LEVER Raymond de COMMANA et MESCOFF Marie Paule, route du Gonio
BARATIN Jack de FONTAINEBLEAU et RAGUENES Marie Louise, bourg
SEVELLEC Jean Claude de BREST et HULIN Angèle, Le Minou
LESVENAN Noël de LANRIVOARE et PRONOST Marcelle, Kéramestr
BONNEAU Régis de BREST et DEMEULE Martine, 8 allée des primevères
JAUEN Joseph de LOCMARIA-PLOUZANE et LE ROUX Marie Hélène, Kéribin
QUINQUIS Jean Yves de PLOUMOGUER et LE SCLTOUR Jeanine, rue des bleuets
DUVAL Jean Paul de NANTES et JEGOU Yvette, Langoulian

10 PUBLICATIONS DE MARIAGE :

BLEAS François, Kéraliou et CORNEC Emma de PORSPODER
SIMON Jean François, Kroas Saliou et GENTIL Christiane de PENMARC'H
LUNVEN Michel, Mézarès et HALL Marie Noëlle de PLOUGONVELIN
LE TONGUEZE Loïc, Le Minou et FREMONT Marylène de LIVAROT
LEON Jean, Coatuélen et MORVAN Annie de SAINT-RENAN
HERRY André, route du Dellec et GLOAGUEN Michèle de BREST
DENIEL Michel, route du Minou et COADOU Annie de PLOUMOGUER
NEDELEC Joseph, Kéribin et LAINE Jeannine du CONQUET
MENEUR Michel, Coatédern et FERELLOC Marcelle de SAINT-RENAN
MORVAN Armand de BOURG-BLANC et BEGOC Thérèse, bourg

24 DECES :

JESTIN Albert, BREST
BARRE Constantin, route de Kernévent
LEVEN Joseph, route du Minou
GOUEZ François, Coatédern
COATANEA Armelle, La Trinité (transcription
SIMON Guillaume, Kérourin
LE BORGNE Guillaume, Coaténez
DREVES Marie épouse PHILIPOT, Pen ar C'Hoat
DESSAUX Jean Ernest, Petit Minou
LE CHUITON Jean, Lannilis
QUINQUIS Jean Pierre, La Trinité
L'HOPITAL Daniel, Kersalaün
COURTES Pierre, Coatuélen
LE GALL Yves, Kernévez
RAGUENES Anne Marie veuve KEREDEL, Kérarbulvaz
MESCOFF Marc, Kérarguen
ROMERA Térésa épouse PUERTAS, Kérarmazé III
GOUELIBO Jean Baptiste, route du Minou
PUERTAS José, Kérarmazé III
KERBOUL Jacques, Kérourin
GENTIL Yves, bourg
L'HOSTIS Marie Michelle épouse GOURMEL, Kérarmerrien
COATANEA Yves, La Trinité
COULLOCH François, Mespiodou

DISTINCTION

A la promotion du 1er Janvier 1973, Monsieur Jean JEGOU, adjoint, s'est vu décerner la médaille d'honneur départementale et communale d'argent.

Cette distinction couronne vingt cinq ans d'activité en tant que conseiller municipal et vingt mois d'activité en tant qu'adjoint. Mr. JEGOU témoigne dans son travail communal, d'un grand dévouement et d'une non moins grande abnégation bien connus de la population ancienne de PLOUZANE. Par son rôle de délégué du Conseil Municipal aux commissions cantonales d'aide sociale, il est amené à connaître les familles dont la situation est délicate et à étudier les possibilités de leur venir en aide. Par ailleurs, il anime la commission communale "Jeunesse et sports - Affaires culturelles et sociales" et est délégué du Conseil au Syndicat intercommunal de voirie du canton de SAINT-RENAN.

Enfin, ses qualités humaines l'ont amené à prendre des responsabilités au dehors de l'équipe municipale. Il est vice-Président de la Caisse locale de crédit agricole et est Président de la maison familiale de garçons à SAINT-RENAN.

Dans le mouvement "Vie Libre" il a gravi tous les échelons pour devenir depuis fin 72, responsable national.

Les conseillers saisissent l'occasion de renouveler par ce bulletin leurs chaleureuses félicitations à leur adjoint et collègue.
